

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, approuvée en 2012 (ci-après les « Directives volontaires sur les régimes fonciers ») et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, approuvés en 2014 figurent à ce jour parmi les produits les plus centraux et les plus impactants du CSA. L'approche multipartite et consultative qui caractérise l'ensemble des instruments de convergence des politiques négociés du CSA est aussi ce qui confère à ces deux instruments spécifiques la légitimité et l'adhésion dont ils font l'objet, ainsi que leur valeur ajoutée, notamment depuis que le CSA est composé de gouvernements, d'agence onusiennes, de réseaux de recherche, d'institutions financières, d'organisations de la société civile, de représentant-e-s du secteur privé et d'autres acteurs majeurs. Dans ce contexte, le présent document vise à présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces importants instruments politiques.

La FAO soutient la mise en œuvre des Directives volontaires sur les régimes fonciers ainsi que les réunions d'experts multipartites visant à intégrer systématiquement la question de la gouvernance foncière à l'ensemble des travaux, dans le but d'atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

I. Depuis leur approbation par le CSA, les Directives volontaires sur les régimes fonciers ont recadré le débat en matière de politiques foncières dans le monde et sont devenues un point de référence à l'échelle internationale :

- Les Directives volontaires sur les régimes fonciers aident les pays et les autres acteurs pertinents à créer des environnements favorables afin d'attirer les investissements durables dans l'agriculture à travers une amélioration des politiques et des institutions foncières. Elles contribuent à l'amélioration de la gouvernance foncière tant au niveau national que local.
- Elles permettent de renforcer l'accent placé sur les droits des groupes vulnérables et marginalisés, lesquels les utilisent pour revendiquer et défendre leurs droits à la terre et aux autres ressources naturelles.

II. S'agissant du programme de mise en œuvre des Directives volontaires que mène la FAO, certains de ses accomplissements incluent :

- La mise en œuvre des Directives volontaires sur les régimes fonciers par la FAO jouit d'un soutien mondial de la part de 88 pays, dont 17 de la région Amérique latine/Caraïbes, 35 d'Afrique, 14 d'Asie-Pacifique, 16 d'Europe/Asie centrale, et 6 du Proche-Orient/Afrique du Nord.
- 19 pays disposent désormais de plates-formes multipartites afin de garantir une gouvernance inclusive et participative des processus de réforme foncière. La FAO soutient la participation de la société civile à travers des programmes de développement des capacités ciblant spécifiquement la société civile (et les Peuples autochtones) dans 21 pays.

- 29 pays sont en train de réviser/reformuler les cadres politiques et juridiques en utilisant les Directives volontaires sur les régimes fonciers, tandis que 18 pays ont obtenu l'aide de la FAO pour améliorer leurs systèmes d'administration foncière dans le cadre de projets mis en œuvre par la FAO ou des partenaires (comme la Banque mondiale).

III. Les programmes de la FAO portant sur les Directives volontaires sur les régimes fonciers garantissent la disponibilité d'outils mondiaux en matière de gouvernance foncière (sur le site Internet) :

- 11 guides techniques (traitant de sujets aussi vastes que les terres pastorales et la sauvegarde des droits fonciers applicables aux terres dans le contexte de l'investissement agricole) ; un Manuel populaire consacré aux Directives volontaires sur les régimes fonciers a été publié en 2016 ; et un guide technique visant à améliorer l'utilisation des Directives volontaires sur les régimes fonciers a été conjointement élaboré avec FIAN. Voir pour cela le site Internet de la FAO sur les régimes fonciers.
- Une série de 10 modules d'apprentissage électronique a été développée ; 3 autres sont en cours de développement. Tous les modules d'apprentissage électronique sont disponibles en ligne sur la plate-forme d'apprentissage en ligne de la FAO, consultée par plus de 15 000 utilisateurs.
La FAO a créé une technologie d'administration foncière favorable avec SOLA et Open Tenure, deux logiciels d'aide à l'enregistrement des droits fonciers, qui peuvent être utilisés tant par les gouvernements que par les communautés.

Les Principes du CSA pour un investissement agricole responsable dans l'agriculture ont été développés pour veiller à ce que l'investissement agricole génère des impacts positifs nets sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional, national et local.

I. Les Principes du CSA pour un investissement agricole responsable dans l'agriculture ont élargi le champ de la sensibilisation et des orientations, en le faisant passer de l'investissement lié à la terre aux enjeux plus globaux de l'investissement durable et de l'alignement de l'investissement sur les ODD :

- Il est essentiel d'augmenter l'investissement dans l'agriculture pour éradiquer la faim et la pauvreté. La FAO estime que des investissements annuels supplémentaires dans l'agriculture d'une valeur de 140 milliards d'USD sont nécessaires pour atteindre ces 2 ODD.
- La FAO, à travers son Programme-cadre « Soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires », joue un rôle de premier plan au moment d'aider à améliorer l'investissement responsable dans l'agriculture.
- Nous savons que l'environnement favorable – le cadre institutionnel, politique et juridique, ainsi que les incitations existantes – constituent le déterminant le plus important de la qualité et de la quantité des investissements, et exigent un renforcement et une meilleure mise en œuvre.

II. S'agissant de l'application des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture, les accomplissements de la FAO incluent :

- 25 pays (des régions RAF, RAP, RLC et RNE) ont appliqué les outils de planification de la FAO en termes de renforcement des capacités afin de promouvoir l'investissement responsable, notamment pour l'environnement propice et les jeunes
- 5 pays se sont engagés en faveur de projets qui visent à établir des plates-formes multipartites ou à tirer parti de celles existantes (créées par le programme consacré aux Directives volontaires sur les régimes fonciers), afin de garantir des processus inclusifs et participatifs et de promouvoir l'environnement favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture.
- 6 pays prennent part à un programme visant à rapprocher les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et d'autres instruments mondiaux (Directives sur le droit à l'alimentation, Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, Directives volontaires sur les régimes fonciers) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Les Directives de l'ASEAN sur la promotion d'un investissement responsable dans l'alimentation, l'agriculture et la foresterie ont été élaborées grâce à l'avis technique de la FAO, adoptées par les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie de l'ASEAN en octobre 2018 et lancées par la FAO, l'IISD et Grow Asia en juin 2019. La FAO soutient actuellement le déploiement de cet instrument régional.
- Plus de 150 parlementaires et leurs conseillers ont pris part au renforcement des capacités à travers des activités avec le Front parlementaire contre la faim d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et le nouveau Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe.
 - La déclaration du Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition (Madrid, 2018) souligne « la nécessité de créer un environnement favorable aux investissements responsables dans les systèmes alimentaires ».
- Les ministres de l'Agriculture du G20 ont inclus des expressions de soutien en faveur des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture dans les Déclarations ministérielles de 2014 à 2019. Depuis 2017, le soutien a été étendu pour inclure le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables. La FAO soutient le pays présidant actuellement le G20, le Royaume d'Arabie Saoudite, dans l'élaboration d'un « Cadre du G20 pour promouvoir la mise en œuvre et l'élaboration de rapports concernant les investissements agricoles dans l'agriculture et les systèmes alimentaires » (titre provisoire).
- Plus de 20 pays ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur les modèles commerciaux inclusifs, notamment l'agriculture contractuelle responsable et l'utilisation du contrat-type FAO-IISD¹.

¹ <http://www.fao.org/in-action/contract-farming/resources/detail-fr/fr/c/1204265/>

- 5 réseaux nationaux de la société civile ont adopté l'outil de la FAO pour les investissements responsables dans l'agriculture et les jeunes, afin de renforcer leurs interventions en matière de plaidoyer et de politiques en lien avec l'investissement responsable dans l'agriculture.
- La FAO travaille avec l'Association internationale du barreau et d'autres acteurs afin de renforcer la capacité des avocats du secteur privé à éviter et aborder, prévenir et atténuer les impacts néfastes sur les droits humains au moment de fournir des conseils en matière d'investissements agricoles.

III. Les outils et instruments mis à disposition par la FAO incluent :

- Au niveau mondial, la FAO a développé une série d'outils, d'instruments et de programmes d'apprentissage disponibles sur sa page Internet consacrée aux investissements responsables dans l'agriculture²
- Le Programme d'apprentissage sur l'investissement responsable dans l'agriculture comprend actuellement plusieurs cours (disponibles gratuitement en ligne³) en différentes langues, y compris :
 - Une présentation des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture
 - Un programme composé de modules permettant aux responsables de l'élaboration des politiques de créer un environnement favorable pour l'investissement responsable dans l'agriculture
 - Un petit cours innovant à l'attention du secteur privé (devant être publié mi-2020), axé sur la conformité et l'atténuation des risques
- La FAO elle-même utilise le contenu du cours pour dispenser des programmes d'apprentissage mixtes (travail en ligne suivi d'un travail en face à face, puis d'un mentorat de suivi en ligne), créant ainsi un processus d'apprentissage bien plus riche et plus pratique qu'un simple outil individuel. Cette méthode a été fructueuse dans quatre pays africains, où les équipes pays ont élaboré des plans de travail afin de promouvoir l'investissement responsable au niveau national. La FAO se prépare actuellement à lancer le programme en Asie.
- Un consortium d'universités africaines, l'ITOCA et la FAO sont en train d'adapter certains volets du cours destiné aux responsables de l'élaboration des politiques à un programme destiné à créer un environnement favorable à l'investissement responsable dans l'agriculture par et pour les jeunes.
- Pour le secteur privé, la FAO a développé le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables⁴ en partenariat avec l'OCDE. La FAO et l'OCDE ont réalisé une étude pilote identifiant les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les défis rencontrés en lien avec

² <http://www.fao.org/in-action/responsible-agricultural-investments/fr/>

³ <https://elearning.fao.org/course/index.php?categoryid=103>

⁴ <http://www.fao.org/economic/est/questions-dactualite/investissement/instruments-directeurs/fao-ocde-recommandations/fr/#.Xl WPKhKjIU>



Réunion du Bureau et du Groupe consultatif du 13 mars 2020
Informations relatives à l'adoption des Directives volontaires sur les régimes fonciers et des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture

Doc N° : CFS/BurAG/2020/03/13/01

- les pratiques de diligence raisonnable dans la filière identifiés par les participants au projet pilote, et formulant des recommandations et des étapes à suivre à l'attention des entreprises et des responsables de l'élaboration des politiques.
- Des outils d'évaluation des capacités et de planification ont été développés et validés pour créer des plates-formes multipartites pour un investissement responsable dans l'agriculture, afin de traiter l'investissement responsable par et pour les jeunes, et l'investissement responsable dans l'agriculture et le genre.
 - Le Guide de la FAO sur la diligence raisonnable, les régimes fonciers et l'investissement dans l'agriculture (*FAO's Guide on due diligence, tenure and agricultural investment*)⁵ et le Guide d'évaluation des cadres réglementaires nationaux ayant une influence sur les investissements privés à plus grande échelle⁶ servent de soutien aux professionnels du droit et aux responsables de l'élaboration des politiques.

⁵ <http://www.fao.org/publications/card/en/c/CA2922EN>

⁶ <http://www.fao.org/3/i6355fr/l6355FR.pdf>